

**Projet-Citoyen pour la préservation et la mise en valeur de
l'arrondissement historique de Sillery**

**Présenté par la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery (CAHDS)
Septembre 2007**

Sillery possède un **arrondissement historique à caractère UNIQUE** (cf. *Étude de la Commission des biens culturels du Québec, 2004*) : c'est le seul endroit au Canada où les grands domaines des « barons du bois » des 18^e et 19^e siècles ont été préservés dans une large mesure par l'achat de quelques-uns de ceux-ci par le Gouvernement du Québec ou parce qu'ils sont devenus la propriété des communautés religieuses. Cet état de fait a permis la conservation de certains bâtiments, du mode d'aménagement du territoire de l'époque et de boisés centenaires de caractère remarquable, créant ainsi un patrimoine historique et naturel unique à préserver et à mettre en valeur.

Le décret de 1964, qui officialisa l'existence de l'arrondissement historique de Sillery, implique que la préservation et la mise en valeur des richesses historiques et naturelles de l'arrondissement sont la **responsabilité conjointe de la Ville de Québec et du Gouvernement du Québec** (Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine).

Malgré des efforts faits pour la préservation et la mise en valeur de l'arrondissement historique (Bois-de-Coulonge, Domaine Cataract, Villa Bagatelle et Maison des Jésuites), il reste encore beaucoup à faire. Au cours des quatre dernières décennies, les **développements immobiliers** n'ont cessé d'**empiéter dangereusement** sur des espaces exceptionnels ou même ont eu raison de plusieurs grandes propriétés visées par le décret, incluant le vaste secteur du chemin du Foulon. Ceci a contribué à défigurer l'arrondissement, et aucun plan de protection et de mise en valeur de l'arrondissement et de son territoire dans le respect de sa mission de conservation n'existe.

En rapport avec l'existence même de l'arrondissement historique et des **obligations faites par le législateur à cet effet**, nous proposons de préserver et de mettre en valeur l'arrondissement plutôt que de permettre un développement immobilier massif et la défiguration irréversible de ce patrimoine culturel et naturel exceptionnel.

Pour ce faire, **nous proposons dans notre pétition:**

- **Qu'aucun développement immobilier nouveau** ne soit autorisé sur les sites suivants:
 - Fédération des Augustines
 - Domaine Benmore
 - Sœurs de Jésus-Marie
 - Sœurs de Sainte-Jeanne-D'Arc
 - Pères Assomptionnistes
 - Cimetière Saint Patrick
- Que les bâtiments sur ces sites **soient recyclés et mis en valeur de façon à protéger leur caractère historique et naturel.**
- Que le JOYAU PATRIMONIAL que constitue l'arrondissement historique de Sillery soit également **préservé dans son intégrité arboricole, écologique et paysagère** pour les générations futures, et que des infrastructures d'accès et d'accueil appropriées soient aménagées.

Concrètement, cette préservation et mise en valeur pourrait se faire de la façon suivante :

Préserver et mettre en valeur les grands domaines

- Par la **préservation de l'architecture** des bâtiments actuels, incluant leurs perspectives paysagères et leur patrimoine arboricole, lors des conversions d'usage ;
- Par l'**acquisition de terrains** demeurés à l'état naturel sur les grands domaines par les diverses instances gouvernementales et des fondations privées à but non lucratif, et leur conversion en parcs (ex. au domaine de Jésus-Marie) ;
- En rendant ces grands domaines plus **accessibles au public** pour des fins d'éducation, de récréation et de tourisme culturel ou écologique.

Mettre en valeur le patrimoine historique unique de l'arrondissement en créant un site récréotouristique pourvu d'infrastructures d'accès et d'accueil adéquates

- En rappelant **les sources de notre histoire** et l'apport des peuples amérindiens, français, anglais, irlandais et autres ethnies à nos racines ;

- En créant une **aire d'accueil** pour les visiteurs à l'ouest de l'arrondissement, distincte de celle du Bois-de-Coulonge à l'est, et en améliorant l'information sur l'arrondissement historique au Bois-de-Coulonge ;
- En créant un **Centre d'interprétation** des grands domaines du régime anglais des 18^e et 19^e siècles, afin de mieux faire connaître un des sites les mieux préservés en Amérique du Nord de cette ère coloniale et de l'époque naturaliste typique de cette époque ;
- En créant un lieu citant l'**apport des communautés religieuses** dans la préservation de ces aires naturelles uniques et les contributions de ces communautés à l'histoire de Québec aux plans de l'éducation, des soins de santé et de leurs missions internationales ;
- En identifiant adéquatement les **maisons historiques** réparties sur tout le territoire de Sillery.

Préserver le patrimoine naturel de l'arrondissement historique

- En ajoutant le terme « **naturel** » dans la **désignation de l'arrondissement historique** au terme de la loi, ce qui renforcerait considérablement l'objectif de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel des grands domaines ;
- En établissant un **plan de préservation du patrimoine naturel et arboricole** et un programme de plantation d'arbres pour restaurer ce patrimoine (par exemple dans certains parcs de l'arrondissement, le long du chemin Saint-Louis en plusieurs endroits stratégiques, et le long de la côte de Sillery, là où des ormes existaient auparavant) ;
- En gardant intactes les **perspectives paysagères uniques** des domaines le long de la falaise.

Effectuer un aménagement intégré de l'arrondissement historique

- Par une **signalisation adéquate** indiquant la présence de l'arrondissement et ses limites à chaque entrée de l'arrondissement (chemin Saint-Louis, côte de Sillery, côte à Gignac) ;
- En créant une **continuité** entre les grands domaines pour les relier entre eux ;
- Par la création d'un **parc à géométrie variable** surplombant la falaise, rendant ainsi les grands espaces naturels exceptionnels de ces domaines accessibles au public, et reliant le Bois-de-Coulonge à l'est au domaine des Pères Maristes à l'ouest ;
- Par une **signalisation adéquate et uniformisée** des différents domaines, cimetières et autres sites sur les principales voies d'accès de l'arrondissement, incluant les futures infrastructures d'accès et d'accueil ;

- En **enfouissant les fils électriques** sur le chemin Saint-Louis, dans la côte de Sillery et le chemin du Foulon, qui représentent des artères historiques centrales à l'arrondissement, de par leur localisation et leur tracé typique des chemins du 19^e siècle ;
- En installant des **lampadaires antiques** sur le chemin Saint-Louis, la côte de Sillery et le chemin du Foulon, créant une atmosphère d'époque répondant à un besoin touristique grandissant de la Ville de Québec ;
- En installant des **trottoirs additionnels** sur le côté sud du chemin Saint-Louis et dans la côte de Sillery, notamment le long du cimetière Mount Hermon, afin d'améliorer l'accès sécuritaire aux différents domaines par voie piétonnière ;
- En entretenant et signalisant mieux la **voie cyclable** sur le chemin Saint-Louis sur toute sa portion bordant l'arrondissement historique, du Bois-de-Coulonge à la côte à Gignac ;
- En établissant des **liens piétonniers sécuritaires entre le haut et le bas de la falaise** de Sillery (voir charcottes), permettant de relier les sites historiques du bas de la falaise (ex. Maison des Jésuites) ainsi que les infrastructures récréo-touristiques nouvelles mises en place le long du fleuve à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec ;
- En établissant un **lien piétonnier sécuritaire** entre l'extrémité ouest des Plaines d'Abraham et le Bois-de-Coulonge permettant de raccorder l'arrondissement historique à cet autre territoire à valeur patrimoniale.